

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Florac*  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 18 décembre 2023

Délibération N° DE\_2023\_205

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	14
Date de la convocation : 13/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Gilles MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, François FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Station de pompage de Grizac : modernisation de l'installation**

**Monsieur le maire rappelle au Conseil que** les hameaux de Grizac - Le Villaret - L'Hermet ont connu des difficultés d'approvisionnement en eau potable **au cœur de l'été 2023**.

Des interventions urgentes au niveau de la station de pompage sise à Grizac (2 forages situés au nord-est du hameau de grizac + réservoir de 100 m3) ont alors été diligentées afin de rétablir le réseau dans les plus courts délais.

A cette occasion, une inspection des forages par passage caméra, a mis en évidence la nécessité de compléter l'installation actuelle aux fins d'améliorer significativement ses performances techniques, par deux équipements nouveaux, à savoir :

- Fourniture et pose d'un coffret électrique, avec installation d'une télésurveillance Sofrel
- Capteur analogique de niveau pour suivi et enregistrement des niveaux de la nappe phréatique - 1/ forage

Cela représente un investissement de 14 100 € HT.

Pour la pérennité et le fonctionnement optimal de l'installation, Monsieur le maire propose le Conseil municipal de suivre ces recommandations.

Le Maire,  après en avoir délibéré,

RF  
Président du Conseil Municipal

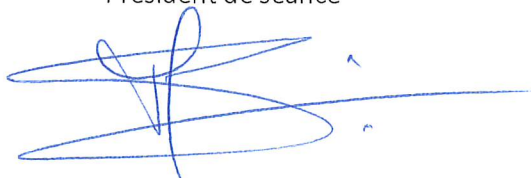
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/12/2023  
048-200057594-DE\_2023\_205-DE

DE\_2023\_205

**DECIDE** de lancer les travaux dès le début de l'année 2024 ;  
**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer des demandes de subventions auprès de nos partenaires institutionnels ;  
**AUTORISE** Monsieur le maire à signer les devis.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



François FOLCHER  
Secrétaire de séance



RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/12/2023  
048-200057594-DE\_2023\_205-DE

DE\_2023\_205